

Commune de Montrond le Château (Doubs)
Conseil Municipal
du Lundi 5 Août 2019
Séance ordinaire

L'an deux mille dix-neuf le cinq août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes : ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GIRARDIER Dominique, LIDOINE Christelle, FIGUET Colette.

Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Blandine GAILLARD

Absent(e) : Mme JECHOUX Marielle

Délégation de pouvoir : Mme GAILLARD Blandine à Mme ANTONI Marie-José

Un scrutin a eu lieu : Mme FIGUET Colette ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1 - VOIRIE – Réfection chemins ruraux : validation devis
- 2 - CCLL – Attributions de Compensation : validation rapport de la CLECT
- 3 - Assainissement Verger Mandri : participation au réseau d'égout
- 4 - Appui technique du Département dans le Domaine de l'Eau : validation convention
- 5 - SKATE PARK : mesures acoustiques – choix des entreprises
- 6 - Réseau de proximité des Finances Publiques : proposition de motion par la CCLL
- 7 - Questions diverses
- 8 - Informations diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1-Réfection des chemins ruraux :

Le Maire expose les travaux de rénovation à réaliser sur les chemins ruraux : Chemin du Tacot, Chemin des Monts de Maux et chemin du Bois de Cery. Cinq entreprises ont été sollicitées ; seules deux ont fait une proposition, à savoir :

- TP MOUROT sise à SILLEY : 41 838,00 € TTC
- TP BONNEFOY sise à Saône : 31 181,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise BONNFOY.

2- CCLL – approbation rapport de la CLECT : La commission locale d'évaluation des charges transférées réunie en mars 2019 a étudié les transferts de compétence 2019 et affiné le calcul des transferts de charges correspondants. En date du 2 juillet 2019 la CLECT a émis un avis favorable, à la majorité, sur le rapport présenté évaluant les charges transférées. Préalablement à sa présentation en Conseil Communautaire, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide à l'unanimité des présents le rapport de la CLECT ; Les attributions de compensation pour notre commune s'élèvent à 21 183 € pour l'année 2019.

3-Assainissement Verger Mandri – participation au réseau d'égout :

Des observations de riverains du Verger Mandri ont été adressées par courrier à la mairie concernant le montant de la participation au réseau d'égout fixée par délibération en date du 8 juin 2010. Le Conseil Municipal a pris bonne note et reste dans l'attente de la réponse du service juridique de l'ADAT. Contact sera pris ultérieurement avec les riverains concernés.

4- Appui technique du Département dans le domaine de l'eau :

Le Département du Doubs apporte un appui technique constant aux collectivités en poursuivant notamment son soutien aux communes dans le suivi des ouvrages d'assainissement et des unités d'eau potables. A ce titre, elle soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention qui a pour objet d'intervenir dans le domaine de l'assainissement collectif et la protection de la ressource en eau moyennant un coût annuel de 0.45 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.

5-- Skate park - mesures acoustiques : pour des raisons techniques, les mesures acoustiques auront lieu début septembre

6 - CCLL – Motion relative au projet de réseau de proximité des Finances Publiques :

Dans le cadre de la réforme du réseau des finances publiques qui supprime 12 trésoreries sur 19 dans le département du Doubs, les élus de la CCLL, très sensibles à la volonté d'écoute, d'échange et de dialogue avec M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, tiennent à affirmer qu'ils resteront fermes sur leur volonté de voir maintenus sur leur territoire :

- une trésorerie à Ornans,
- la présence d'un cadre de haut niveau auprès des 74 communes et des nombreux syndicats,
- le maintien d'accueil de proximité sur Ornans, Amancey, Art et Senans et Quingey.

A cet effet, une motion rédigée par la CCLL sera communiquée aux Sénateurs et Députés du Doubs, à Mme la Présidente du Département ainsi que M. le Préfet.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu accepte à l'unanimité le contenu de ladite motion.

7 – Questions diverses :

→ Logement 4 rue de l'Eglise : un appartement de type F2 comprenant 1 cuisine, 1 séjour, 1 chambre, 1 salle de bain, 1 wc sera libre au 1^{er} octobre 2019. Le loyer s'élève à 332.73 €. Les candidatures sont à adresser en mairie.

→ Pylône ATC France : le Conseil Municipal émet un avis défavorable

→ Défibrillateur : le Conseil Municipal valide le coût du pack électrodes-batterie de Franche-Comté Défibrillateur qui s'élève à 160 € HT

→ Centre équestre : Mme Anna Martin fait part de plusieurs incivilités des conducteurs à l'abord de son centre et la vitesse excessive des voitures, des camions et des tracteurs. Elle sollicite la pose de panneaux de type « chevaux – attention danger » avant et après le centre équestre. La commune accepte la prise en charge d'un panneau. La pose sera effectuée par Christian WETZEL.

→ Vtt Club Castelmontois : M. CHABOD, Président, sollicite la commune pour l'occupation de la petite salle des fêtes le lundi de 20 h à 21 h pour des cours de Pilate. Le Conseil Municipal accepte
Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme VEREECKE Isabelle.

8- INFORMATIONS DIVERSES

→ Restrictions d'eau : conformément à l'arrêté préfectoral du 26/7/2019 portant restriction provisoire des usages de l'eau – niveau 2 : il est interdit de laver les voitures, remplir les piscines, arroser les pelouses, les espaces verts publics et privés, les jardins, jardinières et arbres, laver des terrasses, toitures et façades. **Les jardins potagers peuvent être arrosés de 20 h à 8 h.**

Rq : Le compteur d'eau du cimetière a été fermé et l'arrosage des jardinières a été suspendu.

→ Elections municipales : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le 7 février

→ Journée du Patrimoine : une manifestation aura lieu sur l'esplanade du château le 22 septembre. Des travaux de nettoyage seront réalisés le samedi 7/9 par des conseillers bénévoles. Merci d'avance à ceux qui pourront donner de leur temps. Inscriptions en mairie ou auprès de Bernard Guyon au 06 73 41 67 50.

→ Commission cadre de vie : réunion le jeudi 29 août

* Prochain conseil le lundi 2 septembre 2019 à 20 h 30
La séance est levée à 22h 50

Le Maire

Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2019/01-07-01	Travaux d'entretien sur chemins ruraux.
DCM n° 2019/01-07-02	Approbation rapport CLECT évaluant les charges transférées en 2019
DCM n° 2019/01-07-03	Proposition de Motion relative au projet de réseau de proximité des Finances publiques du Doubs

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
ANTONI Marie-José		GIRARDIER Dominique	
BERNARD Gilles		GRESSIER J-François	
CLERC Thierry		JECHOUX Marielle	Absente

COLA Bernard		LIDOINE Christelle	
DOS SANTOS Aline		LIDOINE Xavier	
EUVRARD Daniel		PERRIN Pascal	
FOURQUET Luc		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine	Absente		